

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 5 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DDCT 66 Subventions (621 300 euros) et convention à 173 associations pour le financement de 244 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2016.

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat de ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la politique de la ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 23 juin 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association 13 POUR TOUS (19943) pour une action 'Projet atelier socio-linguistique' (2016_04112). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 2 : Une subvention globale de 3 000 euros est attribuée à l'association 4 A 4 DIX HUIT (11945) pour une action 'Protégeons notre planète' (2 000 euros / 2016_04723) et pour une action 'Ateliers culturels et sportifs à tarifs sociaux pour les maternelles des écoles du quartier' (1 000 euros / 2016_04716).

Article 3 : Une subvention globale de 3900 euros est attribuée à l'association A TOI THEATRE (10225) pour une action 'atelier théâtre intergénérationnel - buisson – Ste-Marthe - grange aux belles - paris 10' (1 500 euros / 2016_07165) et pour une action 'hall sweet hall - espaces communs - grange aux belles - Paris 10^e' (2 400 euros / 2016_03128).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association ACCUEIL LAGHOUAT (7626) pour une action 'accompagnement à l'autonomie sociale et ateliers linguistiques' (2016_04207).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association AFRIQUE CONSEIL (29861) pour une action 'Atelier Socio Linguistique' (2016_07147).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association AFRIQUE ET NOUVELLES INTERDÉPENDANCES (13593) pour une action "'Declic avenir : jeunes, insertion socioprofessionnelle, estime de soi et lutte contre les discriminations' (2016_03347).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association AGENCE LOCALE D'INITIATIVES NOUVELLES POUR UNE AUTRE ÉCONOMIE-ASSOCIATION LAÏQUE D'INITIATIVES NOUVELLES POUR UNE ÉDUCATION ACTIVE (107141) pour une action "'Une autre alimentation pour les habitants des quartiers populaires"' (2016_07083).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association ANIME ET COMPAGNIE (11287) pour une action 'ATELIER AUDIOVISUEL D'INSERTION SOCIAL POUR JEUNES' (2016_04733).

Article 9 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association ANOMALIE (172801) pour une action 'Actions participatives sur le thème du jeu en partenariat avec l'association Môm'Didot et le Monfort' (2016_07183).

Article 10 : Une subvention globale de 7 000 euros est attribuée à l'association ANTANAK (183663) pour une action 'Dispositif OLAA (Ordinateurs en Libre Accès Accompagné)' (2 500 euros / 2016_04749), pour une action 'Équiper les jeunes (et les familles) du quartier d'ordinateurs portables.' (2 500 / 2016_04755) et pour une action 'Création du rôle de écrivain numérique public, comme soutien et accompagnant à l'accès aux droits.' (2 000 euros /2016_04743).

Article 11 : Une subvention d'un montant de 1 300 euros est attribuée à l'association ARC 75 (2507) pour une action 'Santé, bien-être et lien social' (2016_02101). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association ARSMEDIA (13126) pour une action 'Ré-enchanter la ville regards et paroles in situ' (2016_03357).

Article 13 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION CULTURE 2 + (13485) pour une action 'Ateliers sportifs et culturels à l'école maternelle et à l'école élémentaire' (2016_04691).

Article 14 : Une subvention d'un montant de 2 500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION (8382) pour une action 'Le numérique vers l'emploi' (2016_04873). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 15 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION DES TUNISIENS EN FRANCE (13665) pour une action 'Atelier de socialisation pour l'autonomie' (2016_03147).

Article 16 : Une subvention d'un montant de 4 500 euros est attribuée à l'association Association DOUBLE FACE (64361) pour une action 'Ville imaginaire, un parcours jeu artistique autour de la cabane davout étape 2' (2016_04796).

Article 17 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION FLORIMONT - LE CHATEAU OUVRIER (12706) pour une action 'Agriculture urbaine Porte de Vanves' (2016_07185). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES DES 17EME ET 18EME ARRONDISSEMENTS (1541) pour une action 'Parcours Personnalisé Pour l'Emploi dans le 17e arrondissement' (2016_07082).

Article 19 : Une subvention globale de 5 500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION JEUNESSE EDUCATION (AJE) (15565) pour une action 'Insertion sociale et professionnelle : Accueil, remobilisation et construction du projet professionnel' (4 000 euros / 2016_04382) et pour une action 'Insertion sociale et professionnelle : Co-construction et accompagnement d'une "Équipe BAC+" composé' (1 500 euros / 2016_04391).

Article 20 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION KOLONE (67701) pour une action 'enseignement du français aux jeunes adultes migrants' (2016_03360).

Article 21 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION LA MAISON OUVERTE (20808) pour une action 'Citoyen du 13eme : mon archipel ! Circuler, voir et faire' (2016_07062). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 22 : Une subvention d'un montant de 2 500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION OEUVRE PARTICIPATIVE (19629) pour une action 'les fresques oeuvre ensemble du quartier amiral mouchez' (2016_07063).

Article 23 : Une subvention d'un montant de 3 500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES (Curry Vavart) (89541) pour une action 'Fabrique Ton Ta et Ton Spectacle' (2016_04418).

Article 24 : Une subvention d'un montant de 4 500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION, L'ACCUEIL, LE SOUTIEN ET L'ORIENTATION (12345) pour une action 'Accès au droit et insertion' (2016_07187). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 25 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION PREVENTION DU SITE DE LA VILLETTE (12425) pour une action 'Coordination du Plan de Lutte Contre les Discriminations' (2016_03366). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 26 : Une subvention globale de 13 500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION SCIENCE TECHNOLOGIE SOCIÉTÉ (12948) pour une action 'Accès aux services en ligne pour un public en difficulté sociale' (4 000 euros / 2016_04187), pour une action 'Atelier emploi Informatique et Internet' (3 500 euros / 2016_04190), pour une action 'Linguistique, Interculturalité et Multimédia' (3 000 euros / 2016_04440) et pour une action 'Atelier Emploi - informatique et Internet' (3 000 euros / 2016_04438). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 27 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association ZARTS PROD (12665) pour une action 'Z'ateliers! Ateliers hebdomadaires de théâtre et lecture Sorties Culturelles hors les murs' (2016_04769).

Article 28 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association ATELIER DES EPINETTES (1062) pour une action 'FEC enfants, Faciliter les échanges sociaux et interculturels par la pratique des arts plastiques.' (2016_07084).

Article 29 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association ATELIER MUSICAL DES TROIS TAMBOURS (9866) pour une action 'Développement d'activités et d'espace de pratiques musicales amateurs pour les habitants du quartier' (2016_04261).

Article 30 : Une subvention d'un montant de 6 000 euros est attribuée à l'association ATOUTS COURS (10892) pour une action 'L'insertion sociale et professionnelle des migrants par l'apprentissage du français' (2016_04887).

Article 31 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association ATTENTION CHANTIER (16640) pour une action '"Les foyers de migrants dans leur quartier" : récits et peintures de parcours de vie' (2016_07188).

Article 32 : Une subvention globale de 6 000 euros est attribuée à l'association BELLEVILLE EN VUE(S) (7961) pour une action 'Cinématique : le numérique pour l'apprentissage du français et l'insertion' (5 000 euros / 2016_07174) et pour une action 'Les jeunes font leur cinéma' (1 000 euros / 2016_07175).

Article 33 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association BLVL FESTIVAL (19230) pour une action 'SuM Formation Média 2.0' (2016_07177).

Article 34 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association BOUCLES D'EBENE (149261) pour une action 'éducation-ateliers/parents-enfants 2016' (2016_07104).

Article 35 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association CANAL MARCHES (11267) pour une action 'Belleville ville d'accueil - Vidéo citoyenne à Belleville Amandiers' (2016_05934).

Article 36 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association CANOPY (10830) pour une action 'escap art senior 2016' (2016_04891).

Article 37 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association CARIBOU (18267) pour une action "'Citoyinsolites" sur le thème de la prévention des déchets' (2016_03376).

Article 38 : Une subvention globale de 5 000 euros est attribuée à l'association CARREFOUR 14 (9966) pour une action 'ACCUEIL JEUNES' (1 000 euros / 2016_07190), pour une action 'PROJET FRESQUE' (1 000 euros / 2016_05959), pour une action 'accueil loisirs enfants' (2 500 euros / 2016_07194) et pour une action 'Atelier Parent Enfant' (500 euros / 2016_07192). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 39 : Une subvention globale de 11 500 euros est attribuée à l'association CENTRE ALPHA CHOISY (9865) pour une action 'Intégration des migrants' (2 500 euros / 2016_07078), pour une action 'Médiation sociale' (6 000 euros / 2016_07064) et pour une action 'Ateliers de savoirs sociolinguistiques' (3 000 euros / 2016_07126). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 40 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association CENTRE ANIMATION JEUNESSE PROMOSPORT (CAJ PROMOSPORT) (19137) pour une action 'Éducation - Lutte contre le décrochage scolaire - accompagnement à la scolarité' (2016_04451).

Article 41 : Une subvention globale de 3 000 euros est attribuée à l'association CENTRE D'ACCUEIL ET DE MEDIATION RELATIONNELLE EDUCATIVE ET SOCIALE (13545) pour une action 'Échecs sans frontière' (1 000 euros / 2016_03322) et pour une action 'Droit à la santé' (2 000 euros / 2016_07159).

Article 42 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association CENTRE D'AIDE, D'INTÉRACTION ET DE RECHERCHE ETHNO PSYCHOLOGIQUE (11126) pour une action 'Évaluations, médiations et activités cliniques auprès des familles. Consultations ethno psychologique' (2016_05029).

Article 43 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association CENTRE D'INFORMATION DES FEMMES ET DES FAMILLES DE PARIS (13406) pour une action 'Femmes dans les quartiers, femmes citoyennes : dans le 13^e arrondissement' (2016_02191). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 44 : Une subvention globale de 10 000 euros est attribuée à l'association CENTRE EPINETTES FAMILLE INSERTION ACCUEIL CEFIA (3001) pour une action 'Ateliers créatifs' (2 000 euros / 2016_07086), pour une action 'Passeport culture' (3 000 euros / 2016_07085) et pour une action 'Épinettes en fête et actions hors les murs' (5 000 euros / 2016_05229). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 45 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association CENTRE JEUNESSE PARIS 18E NORD (17629) pour une action 'La Chapelle sur scène' (2016_07006).

Article 46 : Une subvention globale de 7 000 euros est attribuée à l'association CHINOIS DE FRANCE, FRANÇAIS DE CHINE (CFFC) (19009) pour une action 'Ateliers socio linguistiques' (2 000 euros / 2016_07181) et pour une action 'Faciliter l'accès aux droits des populations migrantes chinoises' (5 000 euros / 2016_07180).

Article 47 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association CIE BOUCHE A BOUCHE (12107) pour une action 'Politique de la Ville Paris X - Banquet des familles recomposées' (2016_02026). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 48 : Une subvention globale de 5 000 euros est attribuée à l'association CIP 20 CITOYENNES INTERCULTURELLES DE PARIS 20 (54062) pour une action 'Ateliers lien social Alimentation-nutrition' (3 000 euros / 2016_07184) et pour une action 'Initiative économique et solidaire - restaurant traiteur solidaire de Belleville' (2 000 euros / 2016_07186).

Article 49 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association CLICHÉS URBAINS (12649) pour une action 'Ateliers Photographique de Proximité pour enfants et adolescents' (2016_03380).

Article 50 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE A FORCE DE RÊVER (12025) pour une action 'Aller à la rencontre des habitants du 11^e avec un spectacle hors les murs' (2016_07265). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 51 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE ABEL (8168) pour une action "'Donne-moi la main" Acte 4 Un laboratoire de danse pour les parents et les enfants' (2016_03167).

Article 52 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE AVRIL ENCHANTÉ/C.HUBEAU (19167) pour une action 'Projet de territoire intergénérationnel "F. comme femme"10^e' (2016_03170). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 53 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE CHECK POINTS (166261) pour une action 'Théâtre et migration : Cycles d'ateliers théâtre pour un public de migrants en apprentissage du français' (2016_04905).

Article 54 : Une subvention globale de 3 000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE DASSYNE (95121) pour une action 'LUDILANGUE - Atelier de jeu pour l'apprentissage du français - Territoire Danube-Solidarité-Marseille' (1 500 euros / 2016_03385) et pour une action 'Ludilangue - Atelier de jeu pour l'apprentissage du français - Territoire Belleville, Amandiers Pelleport' (1 500 euros / 2016_07304). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 55 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE LA DEFERLANTE (13065) pour une action 'On s'la joue !' (2016_03391).

Article 56 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE LA PETITE PORTE (33061) pour une action 'Série de 3 spectacles-animations gratuits pour les très jeunes enfants et les accompagnateurs.' (2016_04911).

Article 57 : Une subvention d'un montant de 900 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE NIABA (1684) pour une action 'initiation au spectacle de l'Afrique de l'ouest : danse africaine - percussions - chant - théâtre -' (2016_07170).

Article 58 : Une subvention globale de 6 000 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE VARSORIO (9385) pour une action 'Culture et citoyenneté' (4 000 euros / 2016_03393) et pour une action 'Parole de mères' (2 000 euros / 2016_03395).

Article 59 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association COURANT D'ART FRAIS (10785) pour une action 'Actions culturelles au bénéfice des habitants pour le renforcement de la cohésion sociale' (2016_04281). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 60 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association CRESCENDO Maison du bas Belleville (9608) pour une action 'Table de quartier' (2016_07189).

Article 61 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association CRL 10 (470) pour une action 'jardin des poètes - action de sensibilisations et de partage projet de territoire grange aux belles' (2016_03323).

Article 62 : Une subvention d'un montant de 3 500 euros est attribuée à l'association CULTURE PRIORITAIRE (173521) pour une action 'Culture générale et culture des métiers pour des jeunes des quartiers populaires du 17e.' (2016_07087).

Article 63 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association DÉBROUILLE COMPAGNIE (5166) pour une action 'Jardin Récup' (2016_03428). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 64 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association DEMAIN EN MAIN (119881) pour une action 'Créer ensemble pour vivre ensemble' (2016_07266).

Article 65 : Une subvention globale de 4 500 euros est attribuée à l'association EDUC'HAND (118021) pour une action 'Hand'elles 14^e' (2 500 euros / 2016_03786) et pour une action 'Hand'elles 19^eme' (2 000 euros / 2016_03442). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 66 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association ELAN INTERCULTUREL (40981) pour une action 'Déclat-ART : insertion professionnelle de jeunes issus de milieux défavorisés grâce à une pratique artistique' (2016_07267).

Article 67 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association EMMAÛS CONNECT - FONDATEUR ABBÉ PIERRE (158021) pour une action 'Accompagner l'acquisition d'un bagage numérique minimum des publics quartier politique de la ville' (2016_03446). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 68 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association EQUIPE SAINT VINCENT INSERTION FAMILLE OBERKAMPF PARIS (11268) pour une action 'formation linguistique / asl pour primo-arrivants' (2016_07268).

Article 69 : Une subvention globale de 3 500 euros est attribuée à l'association ESPACE D'ACCUEIL, D'ANIMATION INTERCULTURELLE ET SOCIAL DITE ESPACE UNIVERSEL (10265) pour une action 'coup de pouce sante' (2 500 euros / 2016_03324) et pour une action 'Atelier d'insertion social " par un soutien psychologique"' (1 000 euros / 2016_07182).

Article 70 : Une subvention globale de 6 000 euros est attribuée à l'association ESPACE THÉRAPEUTIQUE D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE (63421) pour une action 'Programme d'accompagnement aux personnes en surpoids et en situation d'obésité "Triple alliance"' (2 000 euros / 2016_03490), pour une action 'Création d'un dispositif d'accompagnement psychosocial.' (2 000 euros / 2016_03325) et pour une action 'Dispositif d'accompagnement psychosocial au centre social le Picoulet' (2 000 euros / 2016_07269).

Article 71 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association ESPACES (101901) pour une action 'Jardin solidaire Hérold : remobilisation socioprofessionnelle par des ateliers de jardinage' (2016_03491). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 72 : Une subvention d'un montant de 2 500 euros est attribuée à l'association ESPOIRS 19 (18096) pour une action 'Tournoi de football (L'événement annuel)' (2016_03497).

Article 73 : Une subvention d'un montant de 4 500 euros est attribuée à l'association ETHNOART (19749) pour une action 'Images et cultures : un programme d'actions autour du cinéma et de l'ethnologie (XX^e arrdt)' (2016_07191).

Article 74 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE (111181) pour une action 'Animation de la rue Prévost Paradol' (2016_07196). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 75 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association EXTRAMUROS L'ASSOCIATION (15247) pour une action 'cadre de vie lien social éducation 2016 ateliers menuiserie ptes du 20^e' (2016_04486). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 76 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association FANATIKART (165983) pour une action 'Une artothèque locale et vivante' (2016_03506).

Article 77 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association FASTI (18632) pour une action 'Intégration / Égalité des droits' (2016_07193).

Article 78 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association FONTAINE O LIVRES (5521) pour une action 'Cycle de sensibilisation au livre numérique' (2016_07270). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 79 : Une subvention globale de 4 000 euros est attribuée à l'association FRICHTI CONCEPT (15255) pour une action 'Danser la Grange-aux-Belles #6' (2 000 euros / 2016_03200) et pour une action 'Danser au Carré #1' (2 000 euros / 2016_07171).

Article 80 : Une subvention d'un montant de 4 500 euros est attribuée à l'association GABY SOURIRE (1188) pour une action 'Quand une compagnie de théâtre s'invite dans votre immeuble' (2016_04521).

Article 81 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association GALANE (132161) pour une action 'De l'ombre à la lumière' (2016_04082).

Article 82 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association GENERATION FREEDOM RIDE - LE COLLECTIF (3441) pour une action 'Mur Forum Rosa Parks Ed. 2' (2016_03512).

Article 83 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association GRAINE DE JARDINS (8043) pour une action 'Pôle ressources pour les jardins partagés et les initiative de végétalisation de l'espace public' (2016_04527).

Article 84 : Une subvention globale de 2 000 euros est attribuée à l'association GROUPE AMICAL SPORTIF DE CLIGNANCOURT (496) pour une action 'Mixité familiale : Participation des familles à la vie de l'Association' (1 000 euros / 2016_05103) et pour une action 'Former des bénévoles' (1 000 euros / 2016_05104).

Article 85 : Une subvention globale de 5 000 euros est attribuée à l'association GROUPEMENT JEUNES CRÉATEURS PARISIENS (9972) pour une action 'Bafa Citoyen "Belleville-Amandiers-Pelleport-"' (2 000 euros / 2016_07226) et pour une action 'Bafa Citoyen Les portes du 20e' (3 000 euros / 2016_04560).

Article 86 : Une subvention globale de 3 500 euros est attribuée à l'association HALAYE (184696) pour une action 'Accompagnement à la dématérialisation des tâches administratives aux publics du centre social CAF B' (2 500 euros / 2016_05093) et. pour une action 'Accompagnement à la dématérialisation des tâches administratives en ligne au foyer BELLOT-RIQUET.' (1 000 euros / 2016_03520).

Article 87 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association HOME SWEET MÔMES (161081) pour une action 'Café itinérant parents-enfants : journées d'accueil bimensuelles' (2016_04533).

Article 88 : Une subvention globale de 5 500 euros est attribuée à l'association IMPULSION CARRIERE EMPLOI (184726) pour une action 'Accompagnement des élèves de 3^e et 4^e du collège Jean Perrin, "Portes du Vingtième", sur le st' (2 500 euros / 2016_04562) et pour une action 'Les jeunes et l'emploi aux portes du 20e' (3 000 euros / 2016_04567).

Article 89 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association JEUNESSE FEU VERT - FONDATION ROBERT STEINDECKER -(SECTION PREVENTION SPECIALISE PARIS) (226) pour une action 'Soutien au module de formation Élaboration d'un projet professionnel Sport et Insertion Professionnelle' (2016_03525). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 90 : Une subvention globale de 5 000 euros est attribuée à l'association KASBAH SUR SCENE (111742) pour une action '« Passer'Elles »: Femmes-Culture-Mémoire-Intégration (Création musicale)' (1 000 euros / 2016_03533) et pour une action 'Création et Parcours Rythmique (Music-Halls juniors - Cap'Musique)' (4 000 euros / 2016_03531).

Article 91 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association KORHOM (47682) pour une action 'Les Voix de la Jeunesse' (2016_07096). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 92 : Une subvention globale de 3 500 euros est attribuée à l'association LA BANDE A GODOT (106661) pour une action 'Stage de parole et de Théâtre pour un public intergénérationnel sur le thème de l'égalité Femme/Homme' (2 000 euros / 2016_03547) et pour une action 'Moi, Mon Quartier, Ma Ville : atelier de parole et de théâtre sur le thème du vrai et du faux, du ré' (1 500 euros / 2016_03545).

Article 93 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association LA BOUTIQUE DES FRISSONS (140601) pour une action 'La Boutique des Frissons 2016 20^e arrondissement' (2016_04581).

Article 94 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE PAR HAS'ARTS (49041) pour une action 'Projet livres, médias écrits et citoyenneté' (2016_07271).

Article 95 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association LA CUISINE DU MONDE À CÔTÉ (185459) pour une action 'Bien manger et manger solidaire dans nos quartiers mixtes' (2016_03579).

Article 96 : Une subvention d'un montant de 4 500 euros est attribuée à l'association LA CYCLOFFICINE DE PARIS (55983) pour une action 'Ateliers d'auto-réparation de vélos dans les quartiers des Portes du 20^e.' (2016_04590).

Article 97 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association LA FABRIQUE DES IMPOSSIBLES (43443) pour une action 'Grands Papiers à la Porte Montmartre' (2016_05085).

Article 98 : Une subvention globale de 15 700 euros est attribuée à l'association LA FABRIQUE DES PETITS HASARDS (11246) pour une action 'Théâtre Forum et Actions de proximité Relations de Voisinage - Intergénérationnel et Citoyenneté' (2 000 euros / 2016_02343), pour une action 'Théâtre comme outil de parole - primaires - Réussite scolaire et citoyenneté' (3 700 euros / 2016_07090), pour une action 'Résidence de création, ateliers forum et création en collège - Image de soi et citoyenneté' (2 000 euros / 2016_02344), pour une action 'Le théâtre comme outil de parole - Lycées- Réussite scolaire' (5 000 euros / 2016_07089) et pour une action 'École du spectateur La culture comme lien social et comme moyen de développer son esprit critique' (3 000 euros / 2016_07091).

Article 99 : Une subvention globale de 9 000 euros est attribuée à l'association LA MAISON DU CANAL, RÉGIE DE QUARTIER PARIS 10 (10068) pour une action « La rue est à nous »(4 000 euros / 2016_07172) et pour une action 'Canal Solid'R' (5 000 euros / 2016_03326).

Article 100 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association LA MAISON (11110) pour une action 'Lien social et lutte contre l'isolement' (2016_02489).

Article 101 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association LA PÉPINIÈRE MATHIS (13707) pour une action 'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE PAR LA MUTUALISATION DE MOYENS' (2016_03581).

Article 102 : Une subvention globale de 3 500 euros est attribuée à l'association LA VOIE DE LA LUNE (12970) pour une action 'Lectures plurielles : ateliers d'écriture sur les identités enfants 8/10 ans création jeu de cartes' (1 500 euros / 2016_03586) et pour une action 'FA SOL LA SEA ! : Atelier d'écriture pour enfants 9/11 ans sur l'environnement, avec CD + kamishibai' (2 000 euros / 2016_03584).

Article 103 : Une subvention globale de 4 000 euros est attribuée à l'association L'AIRE A MOTS (12366) pour une action 'Atelier ré-créatif d'écriture inventive, d'arts plastiques et visuels enfants 7-11 ans : objectif' (1 000 euros / 2016_02668), pour une action 'Atelier d'écriture inventive, d'arts plastiques & visuels (jeunes) : objectif livre publié' (2 000 euros / 2016_02529) et pour une action 'Ateliers socio- linguistiques à la M d j St Vincent, un accompagnement linguistique, culturel et social' (1 000 euros / 2016_07150).

Article 104 : Une subvention globale de 3 500 euros est attribuée à l'association L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'INTÉGRATION DES FAMILLES (19310) pour une action 'Atelier de médiation socio- éducative et socioculturelle sur le quartier Nationale' (1 500 euros / 2016_07065) et pour une action 'ateliers sociolinguistiques " Vie pratique et lien social" et lien social " (ASL)' (2 000 euros / 2016_07066).

Article 105 : Une subvention globale de 5 500 euros est attribuée à l'association LE CLUB BARBES (10509) pour une action 'Animation culturelle et citoyenne' (4 500 euros / 2016_07303) et pour une action 'Hors les murs' (1 000 euros / 2016_05852).

Article 106 : Une subvention globale de 9 500 euros est attribuée à l'association LE DANUBE PALACE (14187) pour une action "'CULTURES CROISEES" Atelier poterie / Initiation au mixage / soirées littéraires intergénérationnelles' (6 000 euros / 2016_03591) et pour une action 'Le Gang des pelotes : atelier tricot intergénérationnel' (3 500 euros / 2016_07143). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 107 : Une subvention d'un montant de 2 500 euros est attribuée à l'association LE FIL DE SOIE (15306) pour une action 'Sensibilisation aux arts du cirque Quartier Porte de Vanves Paris 14^e' (2016_07197).

Article 108 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association LE GARAGE NUMÉRIQUE (117261) pour une action 'Jeunes et e-recherche d'emploi' (2016_07227).

Article 109 : Une subvention d'un montant de 2 500 euros est attribuée à l'association LE LIVRE POUR L'INSERTION ET LE REFUS DE L'EXCLUSION (16396) pour une action 'Dans le quartier Chevaleret, des lectures pour tous.' (2016_04428).

Article 110 : Une subvention globale de 8 000 euros est attribuée à l'association LE PARI'S DES FAUBOURGS (12405) pour une action 'APPV 2016 - lien social intergénérationnel "café jeux et quartier partage"' (1 000 euros / 2016_07179), pour une action 'appv 2016 – insertion " accès pour tous à l'apprentissage et a l'autonomie dans les démarches quot"' (3 000 euros / 2016_07152), pour une action 'Ateliers socio linguistiques' (1 000 euros / 2016_07157), pour une action 'APPV 2016 - discriminations / culture "lutte pour l'égalité et contre les discriminations : acte 2"' (2 000 euros / 2016_07176) et pour une action 'appv 2016 - lien social prévention jeunesse " un carré pour tous"' (1 000 euros / 2016_03329).

Article 111 : Une subvention globale de 23 000 euros est attribuée à l'association LE PETIT NEY (10506) pour une action 'Ludiney : Jouer ensemble pour mieux vivre ensemble' (2 000 euros / 2016_05052), pour une action 'Espace Culturel de Proximité et Éducation à la Culture' (11 000 euros / 2016_05135) et pour une action 'Vie de quartier/ Initiatives locales (Vivre ensemble, vivre sa ville et son quartier)' (10 000 euros / 2016_05056). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 112 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE - CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES (70021) pour une action 'LIEN SOCIAL : Cirque et Parkour au service de la prévention' (2016_07068).

Article 113 : Une subvention d'un montant de 4 500 euros est attribuée à l'association L'ÉCLABOUSSÉE (28321) pour une action 'CULTURE LIEN SOCIAL SANTE Personnes âgées et Artistes Chorégraphiques dans la ville' (2016_04957).

Article 114 : Une subvention globale de 5 000 euros est attribuée à l'association LEO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE (185552) pour une action 'Mois de l'égalité femme-homme' (3 000 euros / 2016_03825) et pour une action 'ASL : Ateliers des Savoirs Sociolinguistiques' (2 000 euros/ 2016_07199).

Article 115 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association LES ATELIERS DE LA NATURE (144021) pour une action 'Jardinage et découverte nature dans la cité Mathurin Moreau - Chauffourniers' (2016_03599).

Article 116 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association LES COULEURS DE PONT DE FLANDRE (185058) pour une action 'Du Street Art pour Rosa Parks, réaliser des œuvres participatives dans l'espace public' (2016_03602).

Article 117 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association LES DEGOMMEUSES (94141) pour une action 'Utiliser le football comme levier d'intégration, de promotion de l'égalité filles/garçons et de lutte contre toutes les discriminations dans les quartiers populaires' (2016_03269). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 118 : Une subvention globale de 2 500 euros est attribuée à l'association LES JARDINS NUMÉRIQUES (13732) pour une action 'Médiation 13e pour l'intégration' (1 000 euros / 2016_07069) et pour une action 'Les TICs pour tisser le lien social et des espaces numériques de convivialité' (1 500 euros / 2016_07198).

Article 119 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association LES MERES EN PLACE (82781) pour une action 'Lien social - Éducation : Favoriser les lien entre les familles de la place des Fêtes et notamment de' (2016_07098).

Article 120 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association LES MUSITERRIENS (24561) pour une action 'Portraits Musicaux autour des Chants de Fête du Monde Phase 2 Réalisation d'un CD' (2016_04963).

Article 121 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association LES PARQUES (109581) pour une action 'Les Super-Héros du Quotidien et la Brigade Verte "Transformers" de déchets #2' (2016_07070). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 122 : Une subvention globale de 3 000 euros est attribuée à l'association LES PETITS DÉBROUILLARDS ILE-DE-FRANCE (19670) pour une action "Arts et Sciences" à la Porte de la Chapelle' (2 000 euros / 2016_04965) et pour une action 'Formation à l'animation dans le cadre d'un projet de solidarité internationale' (1 000 euros / 2016_04143). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 123 : Une subvention globale de 4 500 euros est attribuée à l'association LES QUATRE HORIZONS (13786) pour une action 'Fête et Animation multiculturelle du quartier Sainte Marthe' (2 500 euros / 2016_03334) et pour une action 'Ateliers d'expressions culturelles en direction des jeunes' (2 000 euros / 2016_03333). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 124 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association LES VOIX ANDALOUSES (910) pour une action 'Formation aux métiers du web et à la promotion de ses projets par internet pour les jeunes' (2016_07228).

Article 125 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association L'INTESTINE (185529) pour une action 'PERMANENCE CHOREGRAPHIQUE PORTE DE LA CHAPELLE 2016/DES FORMES POUR VIVRE L'ENVIRONNEMENT' (2016_04967).

Article 126 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association MAISON DES COPAINS DE LA VILLETTE (14869) pour une action 'Animation mobile sur le jardin d'Éole' (2016_03623).

Article 127 : Une subvention globale de 5 000 euros est attribuée à l'association MA'OHI (184568) pour une action 'Ateliers céramique pour enfants et jeunes' (3 000 euros / 2016_05044) et pour une action 'Ateliers céramiques pour adultes' (2 000 euros / 2016_05043).

Article 128 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association MATADOR (19071) pour une action 'Spectacle pour enfants à partir d'une légende népalaise' (2016_07272).

Article 129 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association MATHURIN MOREAU SIMON BOLIVAR CHAUFOURNIERS MCS (112481) pour une action 'Demande de subvention politique de la Ville' (2016_04426).

Article 130 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association MELTIN'CLUB PARIS (68021) pour une action 'All-Star Game Junior Ile-de-France 2016 4^e édition' (2016_03626).

Article 131 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association MÉMOIRE DE L'AVENIR (8144) pour une action 'MBB Viva cité' (2016_07229).

Article 132 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association MILLE ET UNE IMAGE (9513) pour une action 'Ciné Plein air' (2016_07130).

Article 133 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association MOUVEMENT D'ENTRAIDE POUR LE TIERS MONDE ET LA COOPÉRATION - ETM (7523) pour une action 'ateliers de savoirs sociolinguistiques (asl) accès aux espaces publics et à l'emploi pour femmes 10e' (2016_07158). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 134 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association MOVE ON, JEUNESSE EN MOUVEMENT (183910) pour une action 'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL' (2016_07071).

Article 135 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association MULTICOLORS (19205) pour une action 'Refuges urbains, projet d'agriculture urbaine dans un quartier politique de la ville - CUCS 2016' (2016_04661). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 136 : Une subvention globale de 4 500 euros est attribuée à l'association MUSIQUES ET CULTURES DIGITALES (6061) pour une action 'En Reportage Permanent - formation d'une équipe de jeunes web reporters' (1 000 euros / 2016_03335), pour une action 'LabOTrucs - ateliers de création numérique pour les 8-10 ans' (2 000 euros / 2016_03341) et pour une action 'Ateliers "Nouvelles écritures numériques" pour les enfants' (1 500 euros / 2016_03344).

Article 137 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association NGAMB'ART (6881) pour une action '10^e Jeunes TALENTS - Accompagnement - Valorisation et conseil auprès des jeunes du 10^e. Danse.' (2016_07173). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 138 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association PARABOLE (12385) pour une action 'Alphabétisation et mise à niveau pour les personnes illettrées' (2016_03632). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 139 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association PARIS ACASA FUTSAL (7185) pour une action 'Dynamisation, valorisation et insertion par le sport' (2016_07142).

Article 140 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association PARIS EST MOUV' (12946) pour une action 'Atelier régulier danse hip hop' (2016_07274).

Article 141 : Une subvention globale de 13 000 euros est attribuée à l'association PASSERELLES 17 - RÉGIE DE QUARTIER DU 17^E NORD-EST (12485) pour une action '2. Environnement et économie domestique' (6 500 euros / 2016_07093) et pour une action '1. La Fabrique du lien' (6 500 euros / 2016_04061).

Article 142 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association PEPINS PRODUCTION (185707) pour une action 'Cycle d'ateliers à la pépinière de quartier du square Fleury' (2016_04774).

Article 143 : Une subvention globale de 5 000 euros est attribuée à l'association PIÈCES MONTÉES (13286) pour une action 'Diffusion et création films d'habitants Paris 20e-Montreuil-Bagnolet' (2 000 euros / 2016_04671), pour une action 'Animations et spectacles dans les cours d'habitat social' (1 500 euros / 2016_04667) et pour une action 'Cabaret d'écriture & découverte culturelle + ateliers d'écriture pour jeunes, résidence d'écrivain' (1 500 euros / 2016_04669).

Article 144 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association PING SANS FRONTIERES (183098) pour une action 'PING dans ta cité' (2016_03307).

Article 145 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association POSTURES (19272) pour une action 'Atelier "Du classique au contemporain et inversement", Portes du vingtième' (2016_04675).

Article 146 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association POUR QU'ELLE REVIENNE (20928) pour une action 'DISCRIMINATIONS : Caravane de l'égalité - réappropriation de l'espace public & lieu d'échanges' (2016_07230).

Article 147 : Une subvention globale de 15 000 euros est attribuée à l'association PROJETS-19 (11085) pour une action 'Accompagner des acteurs associatifs des quartiers Politique de la Ville du 18^e - Porte Montmartre' (5 000 euros / 2016_04879), pour une action 'Accompagner les associations du quartier La chapelle' (2 000 euros / 2016_04991), pour une action 'Pour l'Emploi dans les Quartiers 18 Portes de la Chapelle et Aubervilliers' (2 000 euros / 2016_04792), pour une action 'Pour l'emploi dans les quartiers 19 Chauffournier -Villette' (3 000 euros / 2016_03642) et pour une action 'sensibilisation à l'entrepreneuriat et accompagnement à la création d'entreprise' (3 000 euros / 2016_03644). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 148 : Une subvention globale de 2 500 euros est attribuée à l'association QUARTIER LIBRE XI (8805) pour une action 'Brin de cousette/ cuisine deux ateliers avec les parents' (1 500 euros / 2016_05903) et pour une action 'Ateliers socio linguistiques' (1 000 euros / 2016_05899).

Article 149 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association RACONTE-NOUS TON HISTOIRE (8565) pour une action 'Rêves d'avenir 20^e' (2016_07231). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 150 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association RAJE PARIS (182176) pour une action 'Atelier CV Sonore' (2016_04681).

Article 151 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association RÉGIE DE QUARTIER DU 14E - ASSOCIATION FLORA TRISTAN (13085) pour une action 'CADRE DE VIE /Expérimentation : redonner vie à la rue Prevost Paradol' (2016_07200).

Article 152 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER DU 19E (11485) pour une action 'Projet Actions de proximité et de convivialité pour la DDCT' (2016_03668).

Article 153 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association RÉGIE DE QUARTIER SAINT BLAISE CHARONNE (19034) pour une action 'atelier couture régie de quartier saint Blaise' (2016_04683).

Article 154 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association RÉGIE DE QUARTIERS TELA 13 (19108) pour une action 'Rencontres-apéritifs en pied d'immeubles' (2016_07072).

Article 155 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association RESEAU DES ACTEURS DE LA DYNAMIQUE ASL (ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES) (169301) pour une action 'Formation-action des professionnels de santé périnatalité-nutrition à la méthodologie des Ateliers S' (2016_07201).

Article 156 : Une subvention globale de 15 000 euros est attribuée à l'association RESEAU MOM'ARTRE (19394) pour une action 'Amélioration du cadre de vie Compans Pelleport' (3 500 euros / 2016_02221), pour une action 'Animation artistique et développement du lien social : Les murs ont des oreilles' (3 500 euros / 2016_02272), pour une action 'Animation et développement du jardin Insolite du square Louis Lumière' (2 000 euros / 2016_02273), pour une action 'MÔM'TOLBIAC : nouvel espace d'animation de la vie locale pour les habitants du quartier Clisson/Nati' (1 000 euros /2016_07075) et pour une action 'Éducation et soutien à la parentalité au sein du quartier Python Duvernois' (5 000 euros / 2016_04720). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 157 : Une subvention d'un montant de 4 500 euros est attribuée à l'association ROBINS DES VILLES (51841) pour une action 'Dessine-moi un quartier Les pieds dans Paris, la tête en utopie' (2016_07232).

Article 158 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association RTF SPORT ET CULTURE - RENCONTRE DES TUNISIENS DE FRANCE SPORT ET CULTURE (17071) pour une action 'SPORT ET CULTURE Je pratique le foot et je découvre "Ma ville, mon quartier, mon avenir"' (2016_04977).

Article 159 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association SEVIA - ASSOCIATION DE STIMULATION ÉCOLOGIQUE DES VECTEURS D'INDÉPENDANCE ET D'AUTONOMIE (182680) pour une action 'Prévention et lutte contre l'exclusion des personnes âgées et des personnes isolées vulnérables' (2016_04722).

Article 160 : Une subvention d'un montant de 3 500 euros est attribuée à l'association SOLIDARITÉ CHÂTEAU-ROUGE (19861) pour une action 'Ateliers sociolinguistiques' (2016_04629).

Article 161 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association VENI VERDI (43801) pour une action 'Agriculture urbaine au collège Pierre Mendès France. Paris 20' (2016_04766).

Article 162 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association SORS DE TERRE (120981) pour une action 'Ruminons la ville' (2016_04748).

Article 163 : Une subvention globale de 12 000 euros est attribuée à l'association STRATA'J'M PARIS (33381) pour une action 'Animation outil d'insertion social et professionnel porte de Montreuil , Python Duvernois Fougères' (2 000 euros / 2016_04753), pour une action 'le jeu vecteur de lien social dans le quartier Bas Belleville' (6 000 euros / 2016_07233) et pour une action 'La cabane Davout un lieu fédérateur dans le quartier de la Tour du Pin- Fougère -Python-Duvernois.' (4 000 euros / 2016_04757). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant aux projets mentionnés.

Article 164 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association TARBAYAVIDEO (19186) pour une action 'ateliers vidéos' (2016_04502).

Article 165 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association TERRITOIRE ET EMPLOI TEREM (19239) pour une action 'Favoriser l'insertion professionnelle dans les métiers de la vente par l'activité théâtrale' (2016_03676).

Article 166 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association THÉÂTRE ORAGE (37541) pour une action 'politique de la ville : écrire et imaginer pour les apprenants langue française' (2016_03679).

Article 167 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association TICKET D'ENTREE (182566) pour une action 'Financement de 7 sorties culturelles encadrées et travaillées en ateliers pour le champ social' (2016_03681).

Article 168 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association TOUT CONTE FAIT (34461) pour une action 'Ateliers contes bilingues à Charles Hermite' (2016_04981).

Article 169 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association TOUTES LES VOIX... (16993) pour une action 'Histoires de vie d'habitants : Dans ma valise' (2016_03683).

Article 170 : Une subvention globale de 4 000 euros est attribuée à l'association TREMPLIN THEATRE DES TROIS FRERES (10207) pour une action 'RELIEF B Public débutant dans la maîtrise du français et en mobilisation vers l'emploi' (3 000 euros / 2016_07095) et pour une action 'R.E.L.I.E.F A recherche d'Autonomie et d'Insertion Sociale par la maîtrise du Français' (1 000 euros / 2016_07094).

Article 171 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association TRIBUDOM (18464) pour une action 'Cinéscaliers 19/93 (titre provisoire) La Web série participative des habitants du 19^e/Saint Ouen' (2016_03692). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 172 : Une subvention d'un montant de 4 500 euros est attribuée à l'association UNION NATIONALE RETRAITES ET PERSONNES AGEES - FEDERATION DE PARIS (UNRPA) (21175) pour une action 'Seniors dans la cité' (2016_07234).

Article 173 : Une subvention d'un montant de 2 500 euros est attribuée à l'association URBALOVE (182876) pour une action 'Radio-(graphie, logie, scopie, phonie) urbaine et diners animés' (2016_07076).

Article 174 : Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 621 300 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris, au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 « Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers », pour un montant de 621 300 euros.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO